


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Ty-Ion B-20 (7537-05, 7537-01)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Dispersant et indicateur de pH
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 1B
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**Intervention**

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**Stockage**

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)**

Aucuns connus.

<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Phénolphtaléine		77-09-8	0.1-1*
Hydroxyde de sodium		1310-73-2	0.1-1*
Métasilicate pentahydraté de sodium		10213-79-3	5-10*
Nitrite de sodium		7632-00-0	10-30*
Tétraborate de sodium pentahydraté		12179-04-3	5-10*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.  
\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Le contact avec une matière combustible et de la chaleur peut engendrer un incendie. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Le récipient peut exploser sous l'effet de la chaleur d'un incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

**Lutte contre l'incendie / instructions**

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

**Produits dangereux résultant de la combustion**

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques. Aviser les autorités si le produit a pénétré dans les égouts, ou pipe à eau.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Protéger du gel. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer les contenants en position verticale et fermé. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

**Limites d'exposition**

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)	LECT	6 mg/m3	Inhalable
	MPT	2 mg/m3	Inhalable

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	PEL	2 mg/m3	

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)	LECT	6 mg/m3	Fraction inhalable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3	
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)	MPT	1 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre**

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Conformément aux directives de votre employeur.

<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Liquide
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Transparent Rouge
<b>Odeur</b>	Faible
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	11.8 - 12.4
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative</b>	1.185 - 1.265
<b>Solubilité</b>	complet
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents comburants. Peut être corrosif pour les métaux. Réagit violemment avec des matières acides.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

<b>Conditions à éviter</b>	Ce produit peut réagir avec des agents comburants. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Agents comburants forts. Agents réducteurs. Cyanures. Métaux. Amines. Sels d'ammonium
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.

## 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque de graves brûlures de la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50 Pas disponible

*Inhalation*

CL50 Pas disponible

*Orale*

DL50 Lapin 325 mg/kg, ECHA

Métasilicate pentahydraté de sodium (CAS 10213-79-3)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50 Pas disponible

*Inhalation*

CL50 Pas disponible

*Orale*

DL50 Rat 847 mg/kg

Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50 Pas disponible

*Inhalation*

CL50 Rat 5.5 mg/L, 4 heures, HSDB

*Orale*

DL50 Rat 180 mg/kg, ECHA

Phéno|phtaléine (CAS 77-09-8)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50 Pas disponible

*Inhalation*

CL50 Pas disponible

*Orale*

DL50 Pas disponible

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.1 mg/L, 4 heures, ECHA > 2 mg/L, 4 heures, ECHA > 2 mg/L, 4 heures, ECHA > 2 mg/L, 5 heures, ECHA > 0.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	chien	2000 mg/kg, ECHA
	Rat	> 2600 mg/kg, ECHA > 2500 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA > 250 mg/kg, ECHA 5560 mg/kg, ECHA 4080 mg/kg, ECHA 3450 mg/kg, ECHA 3401 mg/kg, ECHA 3305 mg/kg, ECHA 3225 mg/kg, ECHA 3160 mg/kg, ECHA 2660 mg/kg, ECHA/HSDB 6.1 g/kg, ECHA
	souris	3450 mg/kg, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer. Voir ci-dessous.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Phénolphtaléine (CAS 77-09-8)	Volume 76 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	

**US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance**

Phénolphtaléine (CAS 77-09-8)

**États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé**

Phénolphtaléine (CAS 77-09-8)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Les borates peut causer des effets néfastes sur la reproduction selon expérimentation animale.
<b>Tératogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité** Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.  
Voir ci-dessous

**Données écotoxicologiques**

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia) 34.59 - 47.13 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis) 125 mg/L, 96 heures
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Crevette glissante (Metapenaeus ensis) 16.14 - 26.61 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 0.15 - 0.25 mg/L, 96 heures
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis) 104 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.	
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

**13. Données sur l'élimination**

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	D002 : Déchet de matière corrosive [pH <=2 ou >=12,5, ou corrosive pour l'acier] Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.



## 14. Informations relatives au transport

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Généralités** Polluant marin réglementé par l'IMDG.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN3266
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	Métasilicate pentahydraté de sodium
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	IB3, T7, TP1, TP28
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	<1.3 Gallons - Quantité limitée

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN3266
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
<b>Nom technique</b>	Métasilicate pentahydraté de sodium
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	16
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	<5L - Quantité limitée

**DOT**



**TMD**



## 15. Informations sur la réglementation

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions** Sans objet

**Réglementations Fédérales  
des États-Unis**

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

Tous les composants sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Loi réglementant les substances toxiques - É.-U.) de l'EPA (Agence pour la protection de l'environnement - É.-U.).

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0) 1.0 % Préavis unique d'exportation seulement.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.  
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0) Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très  
dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit  
chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Phénolphtaléine	77-09-8	0.1-1*
Nitrite de sodium	7632-00-0	10-30*

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Section 112(r) de la Loi sur  
la qualité de l'eau (CWA)  
(40 CFR 68.130)** Substance dangereuse

**États-Unis - Réglementation  
des états** Voir ci-dessous

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.  
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)  
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.  
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.  
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS  
12179-04-3) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)  
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)  
Phénolphtaléine (CAS 77-09-8)  
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) Inscrit.  
Métilsilicate pentahydraté de sodium (CAS  
10213-79-3) Inscrit.  
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0) Inscrit.  
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS  
12179-04-3) Inscrit.

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)  
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)  
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)

## États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)

## États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)  
Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0)  
Tétraborate de sodium pentahydraté (CAS 12179-04-3)

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

## États-Unis - Proposition 65 de la Californie



**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à Phénolphtaléine, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

Phénolphtaléine (CAS 77-09-8) Inscrit : Mai 15, 1998

### Inventaires

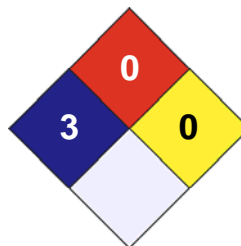
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

**Date de publication**

06-Février-2019

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

06-Février-2019

**Préparée par**

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.